

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION (1)

DEMENAGEMENT/EMMENAGEMENT

Direction sécurité Publique-Police municipale
15 rue Serge Mauroit
38090 VILLEFONTAINE

Date de dépôt : / /

04-74-96-66-15



Nouvelle demande	<input type="checkbox"/>
Demande de prolongation (2)	N° de l'arrêté précédent :
Redevance	Toute occupation du domaine public est soumise à redevance selon la grille tarifaire en vigueur

PARTIE 1 : IDENTIFICATION

ENTREPRISE	PARTICULIER
Raison sociale	Nom / Prénom
N° de SIRET	Copie Pièce Identité
Adresse de facturation	Adresse de facturation
Téléphone	
Courriel	Téléphone
Nom et tel contact sur site	Courriel

PARTIE 2 : BESOINS

Description du chantier et besoins de l'entreprise ou du particulier(barrières et panneaux de signalisation non fournis par la ville)	
Adresse de stationnement demandée	
Moyens présents pendant le chantier	<input type="checkbox"/> Camions poids lourds : préciser tonnage et surface occupée en m ² : _____ <input type="checkbox"/> nombre de véhicules : <input type="checkbox"/> Camionnettes (<3,5t) : préciser volume et surface occupée en m ² : _____ <input type="checkbox"/> Nombre de véhicules : <input type="checkbox"/> Monte meubles : préciser surface occupée en m ² : <input type="checkbox"/> Platelage de protection : préciser surface occupée en m ² : <input type="checkbox"/> Benne : préciser surface occupée en m ² : <input type="checkbox"/> Remorque : préciser surface occupée en m ² : <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) : _____

Immatriculation des véhicules présents (ou nom du loueur)		
Dates souhaitées pour la réalisation	DATE DE DEBUT / /	DATE DE FIN / /

PARTIE 3 : PLAN DE BALISAGE (SI NECESSAIRE)

Plans d'installation Photos Plan de déviation si nécessaire

Fait à	Le	Nom Prénom et Signature

Tout dossier non complet lors du dépôt ne pourra être instruit. Le délai d'instruction est de 3 semaines minimum à partir d'un dossier complet.

1. Cette demande faite par l'entreprise ou le particulier est à faire parvenir par mail à police.municipale@mairie-villefontaine.fr , **3 semaines minimum** avant la date souhaitée de déménagement/emménagement.
2. En cas de prolongation de la demande dans les mêmes conditions que la précédente demande, rappelez le numéro de l'arrêté délivré et uniquement les nouvelles dates souhaitées, 1 semaine avant la date souhaitée.
3. Pour l'accès au centre-ville après la borne située rue Serge Mauroit ou Carré Léon Blum, le titulaire devra prendre en compte l'arrêté municipal N°2021-300 qui limite l'accès à cette zone. Le déménagement devra impérativement avoir lieu dans le créneau horaire 06h30-11h30
4. Pour les déménagements/emménagements nécessitant l'ouverture d'une barrière de ville, le prêt d'une clef sera possible auprès des services techniques après rédaction de l'arrêté de police.